



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

### SÉANCE ORDINAIRE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de Napierville du 4 février 2021 à 19h30 en Visio conférence, au et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

- |                      |                 |
|----------------------|-----------------|
| - Conférence Web     | - Marthe Tardif |
| - Ghislain Perreault | - Serge Brault  |
| - Daniel Dumontier   | - David Dumont  |
| - Mario Dufour       | -               |

Formant quorum sous la présidence de la Mairesse, Madame Chantale Pelletier.

### ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE DU 4 FÉVRIER 2021

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2021
3. Loisirs
  - a) Rapport du Directeur du service des loisirs
  - b) Fête Nationale 2021 (Demande d'assistance financière)
4. Incendie
  - a) Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies
  - b) Interventions du service de Sécurité incendies de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix: Facturation
  - c) Test annuel: Pincés de désincarcération
  - d) Achat d'équipement: Boyaux pour le véhicule #334
5. Urbanisme
  - a) Rapport de la responsable de l'urbanisme
6. Travaux publics
  - a) Rapport du Directeur des travaux publics
  - b) Aménagement paysager 2021
  - c) Accompagnement visant la révision de l'entente intermunicipale concernant l'exploitation de la station d'épuration: Demande de budget additionnel
  - d) Appel d'offres: Chargeuse (Véhicule de déneigement)
7. Comptes à payer (Municipalité)
  - a) Comptes à payer du mois de décembre 2020 payable en février 2021
  - b) Comptes à payer pour le mois de février 2021
  - c) Comptes payés durant le mois de janvier 2021
8. Comptes à payer (Factures)
  - a) Réhabilitation environnementale des sols: Règlement d'emprunt #435 (24 539.12\$)



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

- b) Reconstruction de la piscine extérieure et du bâtiment de service: Règlement d'emprunt #436 (1 437.19\$)
  - c) Programme TECQ 2019-2023: Règlement d'emprunt #439 (48 816.70\$)
  - d) Programme TECQ 2019-2023: Règlement d'emprunt #440 (3 449.25\$)
  - e) Réseau biblio de la Montérégie (7 195.93\$)
  - f) Centre sportif régional Louis-Cyr inc. (9 370.92\$)
9. Demande de don: Fabrique Saint-Cyprien
10. Avis de motion: Adoption du règlement numéro 441 Installation des protections contre les dégâts d'eau
11. Financement permanent règlement 437: Acceptation de la soumission
12. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 227 300\$ qui sera réalisé le 11 février 2021
13. Optimisation et mise aux normes de l'usine d'épuration des eaux usées : Autorisation
14. Varia
15. Public: Période de questions
16. Levée de l'assemblée

### 2021-02-030 Adoption de l'ordre du jour

### Résolution #2021-02-030 : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'accepter l'ordre du jour ci-dessus tel quel et en laissant l'item *Varia* ouvert.

ADOPTÉE

### 2021-02-031 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2021

### Résolution #2021-02-031 : Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2021

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 janvier 2021.

ADOPTÉE

### Loisirs

### Loisirs

### Rapport du Directeur du service des loisirs

### Rapport du Directeur du service des loisirs

Monsieur Gérard Laplante fait son rapport pour le mois de février 2021.

### 2021-02-032 Fête Nationale 2021 (demande d'assistance financière)

### Résolution #2021-02-032 : Fête Nationale 2021 (demande d'assistance financière)

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

D'autoriser la Directrice générale, Madame Julie Archambault, à présenter une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2021, pour et au nom de la municipalité de Napierville.

ADOPTÉE

### Incendie

#### Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies

#### 2021-02-033 Interventions du service de Sécurité incendies de la Municipalité de Saint-Paul-de- l'Île-aux-Noix: Facturation

### Incendie

#### Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies

Monsieur Patrick Gagnon fait son rapport pour le mois de février 2021.

#### Résolution #2021-02-033 : Interventions du service de Sécurité incendies de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix: Facturation

CONSIDÉRANT QUE l'adoption de la résolution #2020-11-312, autorisant le paiement de la somme de 21 961.11\$ à la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix à titre de paiement complet et final pour les 16 factures numéros 20147, 20148 et 20150 à 20163, et ce, dans le seul but d'éviter les délais et frais découlant de la judiciarisation du dossier;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix a refusé de recevoir ce paiement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix a fait une contre-offre à la Municipalité de Napierville adoptée par résolution du conseil #2020-12-280;

CONSIDÉRANT QUE le montant déjà offert par la Municipalité de Napierville est nettement supérieur aux montants qui ont été facturés par les municipalités au fil des années pour des services similaires à ceux faisant l'objet de la facturation de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix;

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

DE REFUSER l'offre de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix suivant la résolution #2020-12-280 en date du 1er décembre 2020;

DE RÉITÉRER l'offre de 21 961.11\$ faite à la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix pour les 16 factures numéros 20147, 20148 et 20150 à 20163, et ce, dans le seul but d'éviter les délais et frais découlant de la judiciarisation du dossier.

D'INFORMER la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix que cette offre est finale et qu'à défaut par la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix d'accepter le montant offert, la judiciarisation du dossier devra être envisagée.

D'INVITER la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix à prendre connaissance du document explicatif préparé par la Municipalité de Napierville et transmis le 19 novembre 2020 afin de réévaluer sa position.

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

**2021-02-034**  
**Service de**  
**Sécurité**  
**incendies: Tests**  
**annuels: Pinces**  
**de**  
**désincarcération**

**Résolution #2021-02-034 : Service de Sécurité incendies: Tests annuels: Pinces de désincarcération**

CONSIDÉRANT QUE des tests annuels pour les pinces de désincarcération doivent être effectués par le service de Sécurité incendies;

CONSIDÉRANT QUE ces tests permettent l'optimisation de cet outil primordial dans le cadre des fonctions d'un service de Sécurité incendies;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur du service de Sécurité incendies à procéder aux tests annuels pour les pinces de désincarcération pour un montant approximatif de 2 500\$.

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**2021-02-035**  
**Service de**  
**Sécurité**  
**incendies: Achat**  
**d'équipement:**  
**Boyaux pour le**  
**véhicule #334**

**Résolution #2021-02-035 : Service de Sécurité incendies: Achat d'équipement: Boyaux pour le véhicule #334**

CONSIDÉRANT QUE le véhicule #334 situé à la caserne de St-Blaise-sur-Richelieu a besoin de nouveaux boyaux et qu'on doit procéder à l'achat de ces nouveaux équipements;

CONSIDÉRANT QUE ces boyaux doivent être remplacés dû à l'échec du test annuel;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise *L'Arsenal* a transmis un bordereau de prix au Directeur du service de Sécurité incendies des municipalités de Napierville et St-Cyprien-de-Napierville au montant de 7 100\$ plus les taxes applicables;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Serge Brault, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur du service de Sécurité incendies à procéder à l'achat de boyaux pour le véhicule #334 situé à la caserne de St-Blaise-sur-Richelieu au montant de 7 100\$ plus les taxes applicables.

Il est également résolu que les anciens boyaux ont été remis au service des loisirs de la Municipalité de Napierville pour l'arrosage de la patinoire.

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**Urbanisme**

**Urbanisme**

**Rapport de la**  
**responsable de**  
**l'urbanisme**

**Rapport de la responsable de l'urbanisme**

Madame Chanelle Leclerc fait son rapport pour le mois de février 2021.



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

### Travaux publics

#### Rapport du Directeur des travaux publics

#### 2021-02-036 Aménagement paysager 2021

#### 2021-02-037 Accompagnement visant la révision de l'entente intermunicipale concernant l'exploitation de la station d'épuration: Demande de budget additionnel

### Travaux publics

#### Rapport du Directeur des travaux publics

Monsieur Diego Pulido fait son rapport pour le mois de février 2021.

#### Résolution #2021-02-036 : Aménagement paysager 2021

CONSIDÉRANT QUE le contrat est octroyé à la compagnie « Aménagement Bernier » pour la plantation et l'entretien des fleurs annuelles ainsi que l'entretien des plates-bandes et aménagements paysagers depuis l'année 2004.

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Aménagement Bernier a fait une offre de services au même prix par rapport à l'année 2020 pour les bâtiments municipaux, le centre communautaire et les 3 pancartes de Bienvenue et au revoir suivant lettres du 28 janvier 2021 au montant respectif de 7 868.11\$, 7 050.98\$ et 961.61\$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Aménagement Bernier a fait une offre de services pour l'entretien des parcs municipaux de Napierville au coût de 7 956.27\$ taxes incluses pour la saison 2021.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'accepter les offres de services de la compagnie *Aménagement Bernier* aux coûts totaux de 23 836.97\$ taxes incluses et ce pour la saison 2021 suivant l'offre de service en date du 28 janvier 2021.

ADOPTÉE

#### Résolution #2021-02-037 : Accompagnement visant la révision de l'entente intermunicipale concernant l'exploitation de la station d'épuration: Demande de budget additionnel

CONSIDÉRANT QUE la résolution #2020-08-195 de la Municipalité de St-Cyprien-de-Napierville et la résolution #2020-09-262 de la Municipalité de Napierville octroyant un mandat à la firme TetraTech au montant de 8 860\$ partageable à parts égales entre les deux municipalités afin de les accompagner dans la révision de l'entente intermunicipale concernant l'exploitation de la station d'épuration suivant l'offre de service #42818TT daté du 17 juillet 2020;

CONSIDÉRANT QUE le mandat demande plus de travail que prévu initialement et que Monsieur Philippe Chouinard, Directeur de projet, a informé les municipalités que l'estimation budgétaire du mandat octroyé préalablement était déjà atteinte;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Chouinard a informé la Municipalité qu'une mise à jour de l'offre de service était nécessaire afin de réviser le budget initialement octroyé.

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service révisée à 15 000\$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de cette offre de service seront partagés à parts égales entre les municipalités de Napierville et Saint-Cyprien-de-Napierville;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

QUE la Municipalité de Napierville autorise la demande de budget additionnel dans le cadre de l'accompagnement visant la révision de l'entente intermunicipale concernant l'exploitation de la station d'épuration portant le mandat à 15 000\$ plus les taxes applicables.

Il est également résolu que les frais afférents soient répartis à parts égales avec la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

Il est également résolu que cette résolution entérine la résolution #2021-01-014 de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville et que copie de celle-ci leur soit acheminée.

ADOPTÉE

**2021-02-038**  
**Travaux**  
**publics: Appel**  
**d'offres:**  
**Chargeuse**  
**(Véhicule de**  
**déneigement)**

**Résolution #2021-02-038 : Travaux publics: Appel d'offres: Chargeuse (Véhicule de déneigement)**

CONSIDÉRANT QUE le camion-benne identifié comme l'unité 19 est en service depuis 1996;

CONSIDÉRANT QUE cette unité est équipée d'un chasse-neige pour effectuer les travaux de déneigement des rues et stationnements en période hivernale;

CONSIDÉRANT QUE celui-ci fait partie des équipements prioritaires à utiliser lors des travaux de déneigement;

CONSIDÉRANT QUE l'unité est vieillissante et qu'il est important de répondre aux obligations que représente le déblaiement des rues lors de précipitations et conserver le service aux usagers;

CONSIDÉRANT QUE les développements domiciliaires qui se sont ajoutés au fil des ans;

CONSIDÉRANT QU'il est important de conserver l'unité 19 comme camion supplémentaire d'appoint ou de remplacement temporaire lors de mise hors service d'un chasse-neige, afin de conserver un service adéquat en tout temps;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire l'achat d'un nouvel équipement qui pourra remplacer l'unité 19 pour répondre prioritairement aux services de déneigement et autres utilités, requises par le département des travaux publics;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Serge Brault, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'autoriser la Directrice générale, Madame Julie Archambault, à lancer un appel d'offres pour l'achat d'un équipement de type chargeuse qui sera utilisé par le département des travaux publics pour les travaux de voirie et de déneigement et qu'elle soit autorisée à signer toute correspondance et contrat relatif à cet appel d'offres.

ADOPTÉE

**Comptes à payer**  
**(Municipalité)**

**Comptes à payer (Municipalité)**

**2021-02-039**  
**Comptes à payer**  
**du mois de**  
**décembre 2020**  
**payable en**  
**février 2021**

**Résolution #2021-02-039 : Comptes à payer du mois de décembre 2020 payable en février 2021**

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

D'accepter les comptes à payer pour le mois de décembre 2020 payable en février 2021 soit:

Municipalité au montant de 14 764.12\$

Loisirs au montant de 40.58\$

Incendie au montant de 2 739.11\$

ADOPTÉE

**2021-02-040**  
**Comptes à payer**  
**pour le mois de**  
**février 2021**

**Résolution #2021-02-040 : Comptes à payer pour le mois de février 2021**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'accepter les comptes à payer pour le mois de février 2021 soit:

Municipalité au montant de 89 158.92\$

Bibliothèque au montant de 1 066.92\$

Loisirs au montant de 2 202.47\$

Incendie au montant de 5 206.42\$

Salaires pompiers janvier 2021 au montant de 30 038.28\$

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Mario Dufour quitte son siège à 19h53, car sa conjointe est une employée administrative.

**2021-02-041**  
**Comptes payés**  
**durant le mois**  
**de janvier 2021**

**Résolution #2021-02-041 : Comptes payés durant le mois de janvier 2021**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Serge Brault, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'accepter les comptes payés durant le mois de janvier 2021 soit:

Municipalité au montant de 206 649.87\$

Bibliothèque au montant de 930.35\$

Loisirs au montant de 6 256.20\$

Incendie au montant de 1 105.59\$

ADOPTÉE

**Comptes à payer**  
**(Factures)**

**Comptes à payer (Factures)**

Monsieur le conseiller Mario Dufour reprend son siège à 19h54.

**2021-02-042**  
**Comptes à**  
**payer:**  
**Réhabilitation**  
**environnemental**  
**e des sols:**  
**Règlement**  
**d'emprunt #435**

**Résolution #2021-02-042 : Comptes à payer: Réhabilitation environnementale des sols: Règlement d'emprunt #435**

CONSIDÉRANT QUE des dépassements de coûts ont été autorisés suivant la résolution #2020-11-331;

CONSIDÉRANT QUE suite à ces dépassements de coûts une demande de subvention supplémentaire a été transmise;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

De payer les factures relatives au projet de réhabilitation environnementale des sols sur le site du 311, rue de l'Église à Napierville au montant total de 24 539.12\$ suivant liste soumise à cet effet.



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Fournisseurs	# Factures	Descriptions	Montants
Excavation R. Fortier & Fils inc.	10288	Casser trottoir de béton devant le chantier	298.94\$
TechnoRem inc.	6380	Honoraires professionnels et analyses chimiques	24 240.18\$

Il est également résolu d'approprier à même le règlement d'emprunt numéro 435 les montants requis aux fins de ces achats et services jusqu'à concurrence de la dépense autorisée par ce dernier.

Il est également résolu que l'excédent soit payé à même la subvention supplémentaire octroyée si tel est le cas ou par les surplus non autrement appropriés.

ADOPTÉE

**2021-02-043**  
**Comptes à**  
**payer:**  
**Reconstruction**  
**de la piscine**  
**extérieure et du**  
**bâtiment de**  
**service:**  
**Règlement**  
**d'emprunt #436**

**Résolution #2021-02-043 : Comptes à payer: Reconstruction de la piscine**  
**extérieure et du bâtiment de service: Règlement d'emprunt #436**

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

De payer la facture de *Compteur d'eau du Québec* au montant de 1 437.19\$ relatif au projet de reconstruction de la piscine extérieure et du bâtiment de service suivant la facture numéro 20002.

Il est également résolu d'approprier à même le règlement d'emprunt numéro 436 le montant requis aux fins de cet achat.

ADOPTÉE

**2021-02-044**  
**Programme**  
**TECQ 2019-**  
**2023: Règlement**  
**d'emprunt #439**

**Résolution #2021-02-044 : Programme TECQ 2019-2023: Règlement**  
**d'emprunt #439**

CONSIDÉRANT QU'il y a eu plusieurs avis de changement émis et nécessaire à la réussite des travaux pour le remplacement de la conduite d'aqueduc sous la voie ferrée de C.P. Rail;

CONSIDÉRANT QUE des dépassements de coûts ont été autorisés suivant les résolutions #2020-11-334 et 2020-12-365;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'autoriser le paiement des factures relatives au projet de remplacement d'une conduite d'aqueduc sous la voie ferrée de CP Rail dans le cadre du Programme TECQ (2019-2023) au montant total de 48 816.70\$ suivant la liste soumise à cet effet à même le règlement d'emprunt 439 jusqu'à concurrence de la dépense autorisée par ce dernier.

Fournisseurs	# Factures	Descriptions	Montants
Canadian Pacific Railway	11127410	Surveillance des travaux	9 148.56\$
Shellex Groupe Conseil	14887	Honoraires professionnels	13 871.73\$
Gérald Théorêt inc.	16347	Facturation progressive #2	22 318.42\$
Golder Associates Ltd	1145675	Vérification géotechnique	3 477.99\$

Il est également résolu que l'excédent soit payé à même les surplus non autrement appropriés.

ADOPTÉE





## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

### 2021-02-045 Programme TECQ 2019- 2023: Règlement d'emprunt #440

### Résolution #2021-02-045 : Programme TECQ 2019-2023: Règlement d'emprunt #440

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

De payer la facture numéro 16347 de *Shellex Groupe conseil* au montant de 3 449.25\$ relatif au projet de réfection du drainage des rues Laurin, Saint-Henri et Saint-Alexandre dans le cadre du Programme TECQ 2019-2023 qui consiste aux projets pour l'exécution de travaux pour l'installation, la mise aux normes et la mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux ainsi que pour le renouvellement de conduites d'eau potable et d'égouts.

Il est également résolu d'approprier à même le règlement d'emprunt numéro 440 le montant requis aux fins de ces services.

ADOPTÉE

### 2021-02-046 Comptes à payer: Réseau biblio de la Montérégie

### Résolution #2021-02-046 : Comptes à payer: Réseau biblio de la Montérégie

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

De payer les factures de *Réseau biblio de la Montérégie* représentant la tarification annuelle 2021, les frais d'exploitation, l'utilisation des serveurs ainsi que l'entretien et la mise à jour de logiciels pour la période du 1er janvier au 31 mars 2021 au montant total de 7 195.93\$ suivant les factures numéros 2021-10316 et 2021-10317

Il est également résolu que le tiers de la facture # 2021-10317 soit payée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

### 2021-02-047 Comptes à payer: Centre sportif régional Louis-Cyr inc.

### Résolution #2021-02-047 : Comptes à payer: Centre sportif régional Louis-Cyr inc.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

De payer la facture de *Centre sportif régional Louis-Cyr inc.* au montant de 9 370.92\$ représentant les frais de location de glace pour le patin et le hockey libre pour la période du 21 octobre 2020 au 08 janvier 2021 suivant la facture numéro 181.

Il est également résolu que copie de cette résolution soit transmise à la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

### 2021-02-048 Demande de don: Fabrique Saint-Cyprien

### Résolution #2021-02-048 : Demande de don: Fabrique Saint-Cyprien

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique Saint-Cyprien distribue Le Semainier des communautés Chétiennes de L'Unité pastorale Le Paysan;

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique Saint-Cyprien est organisme à but non lucratif situé sur le territoire de la municipalité de Napierville;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Serge Brault, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

D'octroyer la somme de 160\$ à la Fabrique Saint-Cyprien pour que la Municipalité de Napierville ait un espace publicitaire à l'intérieur du Semainier de L'Unité pastorale Le Paysan pour l'année 2021.

ADOPTÉE

**2021-02-049**  
**Avis de motion:**  
**Adoption du**  
**règlement**  
**numéro 441**  
**Installation des**  
**protections**  
**contre les dégâts**  
**d'eau**

**Résolution #2021-02-049 : Avis de motion: Adoption du règlement numéro 441**  
**Installation des protections contre les dégâts d'eau**

Monsieur le conseiller David Dumont donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 441 intitulé *Installation des protections contre les dégâts d'eau*.

De plus, Monsieur le conseiller David Dumont, présente et dépose un projet de ce règlement séance tenante.

**2021-02-050**  
**Financement**  
**permanent**  
**règlement 437:**  
**Acceptation de**  
**la soumission**

**Résolution #2021-02-050 : Financement permanent règlement 437: Acceptation de la soumission**

CONDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 11 février 2021, au montant de 227 300\$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

### 1 FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

FINANCIERE BANQUE NATIONALE INC.		
2022	21 300\$	0.60000%
2023	21 500\$	0.70000%
2024	21 900\$	0.85000%
2025	22 200\$	1.00000%
2026	140 400\$	1.15000%

Prix : 98,47900 Coût réel : 1.46883%

### 2 - CAISSE DESJARDINS DES SEIGNEURIES DE LA FRONTIÈRE

CAISSE DESJARDINS DES SEIGNEURIES DE LA FRONTIÈRE		
2022	21 300\$	1.68000%
2023	21 500\$	1.68000%
2024	21 900\$	1.68000%
2025	22 200\$	1.68000%
2026	140 400\$	1.68000%

Prix : 100,00000 Coût réel : 1.68000%

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Napierville accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 11 février 2021 au montant de 227 300\$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 437. Ces billets sont émis au prix de 98 47900 pour chaque 100.00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui.

ADOPTÉE

**2021-02-051**  
**Résolution de**  
**concordance et**  
**de courte**  
**échéance**  
**relativement à**  
**un emprunt par**  
**billets au**  
**montant de**  
**227 300\$ qui**  
**sera réalisé le 11**  
**février 2021**

**Résolution #2021-02-051 : Résolution de concordance et de courte échéance**  
**relativement à un emprunt par billets au montant de 227 300\$ qui sera réalisé**  
**le 11 février 2021**

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Napierville souhaite emprunter par billets pour un montant total de 227 300 \$ qui sera réalisé le 11 février 2021, réparti comme suit:

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
437	111 071 \$
437	116 229 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 437, la Municipalité de Napierville souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 11 février 2021;
2. Les intérêts seront payables semi annuellement, le 11 février et le 11 août de chaque année;
3. Les billets seront signés par Madame Chantale Pelletier, Mairesse, et Madame Julie Archambault, Directrice générale et Secrétaire-trésorière;
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022.	21 300 \$	
2023.	21 500 \$	
2024.	21 900 \$	
2025.	22 200 \$	
2026.	22 500 \$	(à payer en 2026)
2026.	117 900 \$	(à renouveler)



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 437 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 11 février 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE

**2021-02-052**  
**Optimisation et**  
**mise aux normes**  
**de l'usine**  
**d'épuration des**  
**eaux usées :**  
**Autorisation**

**Résolution #2021-02-052 : Optimisation et mise aux normes de l'usine d'épuration des eaux usées : Autorisation**

CONSIDÉRANT QUE des engagements sont nécessaires de la part de la Municipalité de Napierville dans le cadre de la demande d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la Qualité de l'environnement* (LQE) auprès du *Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques* (MELCC), pour le projet de mise à niveau de la station d'épuration;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne contrevient pas aux différents règlements municipaux.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Napierville autorise Tetra Tech à soumettre cette demande au MELCC et à présenter tout engagement en lien avec cette demande.

QUE la Municipalité de Napierville s'engage à transmettre au MELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

QUE la Municipalité de Napierville s'engage à respecter les exigences de rejet de la station d'épuration.

QUE la Municipalité de Napierville s'engage à continuer le programme de suivi de l'affluent et de l'effluent de la station d'épuration.

QUE la Municipalité de Napierville s'engage à aviser le MELCC dès que les résultats ne respectent pas les exigences ou lors d'un déversement ou de toute situation pouvant avoir un impact sur l'environnement.

QUE la Municipalité de Napierville s'engage à transmettre les résultats du programme de suivi au système SOMAEU.

QUE la Municipalité de Napierville s'engage à transmettre la mise à jour du chapitre 2 du Cahier des exigences de la station d'épuration à la suite des modifications effectuées à la station d'épuration.

QUE la Municipalité de Napierville procède aux paiements à l'attention du ministre des Finances d'un montant de 2 801.00 \$ pour le traitement de la demande d'autorisation et d'un montant de 2 062.00\$ pour le traitement de la demande de OER.

Il est également résolu que ce montant soit réparti en part égale entre les municipalités de Napierville et de Saint-Cyprien-de-Napierville ;

Il est également résolu que la répartition sera réajustée lors de la signature de l'entente intermunicipale relative à la construction et à l'exploitation par



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

fourniture de services d'un système commun d'assainissement des eaux usées entre les municipalités de Napierville et Saint-Cyprien-de-Napierville, si le pourcentage des débits et charges réservés pour chacune des municipalités diffère d'une répartition à part égale.

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

### Varia

### Varia

### Public: Période de questions

### Public: Période de questions

Aucune question citoyenne n'a été transmise et aucune assistance, car séance tenue sans public selon les recommandations ministérielles en lien avec la COVID-19, séance enregistrée vocalement et disponible sur le site internet de la municipalité;

Je, soussignée, Directrice générale, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses acceptées par les résolutions ci-haut mentionnées.

\_\_\_\_\_  
Julie Archambault, dir. gén. & sec.-trés.

### 2021-02-053 Levée de l'assemblée

### Résolution #2021-02-053 : Levée de l'assemblée

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

De clore l'assemblée à 20h04.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
CHANTALE PELLETIER  
MAIRESSE

\_\_\_\_\_  
JULIE ARCHAMBAULT  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE